

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 mai 2012  
(convocation du 14 mai 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mai Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à compter de 12h25	Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à compter de 12h25	M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à compter de 12h25
Mme. CARTRON Françoise à M. FELTESSE Vincent à compter de 12h	M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie à compter de 12h
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h45	M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. PIERRE Maurice à Mme. FOURCADE Paulette à compter de 12h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 9h50
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. LIRE Marie Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à compter de 11h30	Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LACUEY Conchita à M. TURON Jean-Pierre à compter de 12h	M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h15
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel à compter de 10h15	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme TERRAZA Brigitte à M. FREYGEFOND Ludovic à compter de 10h35	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël jusqu'à 10h10
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 12h	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. TOUTON Elisabeth
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. FAORO Michèle	M. SIBE Maxime à M. CAZENAVE Charles

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Convention triennale CMA33 / CUB relative à la gestion des déchets  
professionnels -**

**Solde de la subvention 2011 et fixation de la subvention 2012- Approbation**

M. CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du réseau de déchèteries professionnelles ouvert sur le territoire communautaire depuis novembre 2001, un partenariat s'est instauré entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde (CMA33).

Par délibération n° 2011/0421 en date du 24 juin 2011, une convention triennale, visant à développer le dispositif d'information et de communication à destination des professionnels notamment par l'exploitation du site Internet « Gérer ses déchets professionnels » et à mettre en place des actions de prévention, a été approuvée et conclue le 11 juillet 2011. En vertu des dispositions de cette convention une subvention est accordée chaque année à la CMA33, sans jamais pouvoir dépasser un montant de 20.000 €.

La subvention due au titre de l'année 2011 a été fixée à 20.000 euros et conformément aux modalités de paiement définies à l'article 5 de la convention, un premier versement de 50% a été effectué à compter de la signature de ladite convention. Il convient de solder la subvention 2011. Il est donc proposé d'approuver le compte rendu de l'année écoulée qui démontre l'accomplissement par la CMA33 de ses missions et compte tenu de l'équilibre entre le budget définitif et le budget prévisionnel 2011, de fixer le solde de la subvention due au titre de l'année 2011 au montant de 10.000 €.

De plus, sur la base du plan de financement prévisionnel fourni par la CMA33 pour l'année 2012, il est proposé de fixer le montant de la subvention à 20.000 €. Le versement de cette somme s'effectuera dans les conditions prévues à l'article 5 de la convention.

Les dépenses seront imputées sur le budget annexe « Déchets Ménagers » Chapitre 65 Compte 65738 CRB TF00 au titre de l'exercice 2012.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5215-20-1 8°,  
**VU** la convention triennale de partenariat entre la CMA33 et la CUB en date du 11 juillet 2011,

**VU** le compte-rendu d'activité 2011 et le budget définitif, ci annexés,

**VU** le budget prévisionnel de la CMA33 au titre de l'année 2012, ci-annexé,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

L'octroi d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde est conforme à l'intérêt communautaire, dans la mesure où son action à destination des professionnels permet non seulement, d'améliorer la gestion des centres de recyclage pour les déchets ménagers, mais aussi de développer des actions inscrites au programme local de prévention.

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le compte-rendu d'activité et le budget définitif 2011 de la CMA33 sont approuvés.

**Article 2 :**

Le solde de la subvention due au titre de l'année 2011 à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde est arrêté à 10.000 euros.

Cette somme sera versée dans les conditions définies à l'article 5 de la convention.

**Article 3 :**

Le montant de la subvention attribuée pour l'année 2012 à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde est arrêté à 20.000 euros.

Cette somme sera versée dans les conditions définies à l'article 5 de la convention.

**Article 4 :**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe « Déchets Ménagers » Chapitre 65 Compte 65738 CRB TF00.

Les conclusions, mises au voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mai 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. DIDIER CAZABONNE

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
7 JUIN 2012

PUBLIÉ LE : 7 JUIN 2012